

ROAD2LUXE

LOCATIONS ET CIRCUITS
EN MOTOS DE GRAND TOURISME

Joel 00 33 6 99 29 26 04
Steven 00 33 6 50 31 88 38
Alexis 00 33 6 50 35 02 26
Assistance 0800 75 75 75 75
Assistance (hors France) 00 33 549 75 75 75

LE CONDUCTEUR

NOM : Adresse :
Prénom :
Téléphone : Ville :
E-mail : Code Postal :
Pays :

MOTO LOUEE

Marque : Immatriculation :
Modèle :
Commentaires sur l'état général : *VOIR PHOTOS*

ACCESSOIRES :

Casques (12€/j) :
Gants (5€/j) :
Blousons (12€/j) :
Pack équipement (20€/j) :
Support téléphone (3€/j) :

RETOUR

Restitution des accessoires (casques, gants, blousons) :

AU DEPART

du : au :

Essence : GPS :

Rendu le :
Kilométrage retour :
Essence :

Commentaire :

Kilométrage :
Kms autorisés :
(Business 50 km/j, Découverte 150 km/j, Aventure 250 km/j, Illimité)

Jours sup : Total :
350 €/J
kms sup. : Coût/km : Total :

(Découverte 0.70€/km, Aventure 0,50/km, Business 0.90€/km) Signature retour :

CAUTION (Catégorie GT+ 3800€, catégorie GT 3200 euros, catégorie T et OS 2500 euros)

Date et heure de réception de la moto :

SAS Road2luxe
AD PARK ZAC d'Empallières, 50 All. Jacqueline Auriol Bât D3, 13730 Saint-Victoret
N° TVA : FR90523814770

Conditions générales

Veillez cochez les cases ci-dessous.

Location - prolongation

Les prix de location ainsi que le montant des cautions sont déterminés par les tarifs en vigueur et payables d'avance. En aucun cas les cautions ne peuvent servir à financer des prolongations de location. Préavis de disponibilité :

Les tarifs illimités nécessitent un préavis pour assurer la disponibilité du véhicule, notamment en raison de la préparation des motos. Entretien périodique : Une révision complète (incluant vidange et filtres) sera facturée tous les 10 000 km parcourus pour le tarif illimité.

Utilisation du véhicule

Le locataire s'engage à ne laisser conduire le véhicule par d'autres personnes que lui-même ou celle agréée par le loueur et dont il se porte garant. Il s'engage d'autre part à ne l'utiliser que pour ses besoins personnels et s'interdit de participer à toutes compétitions ainsi qu'à leur essai ou préparation. Le véhicule ne doit être utilisé que sur le territoire européen et sur les routes propres à la circulation automobile (off-road interdit). Tout usage du véhicule à des fins autres que celles auxquelles il est destiné par le constructeur (wheeling, roue arrière, stunt...) entraîne des demandes de dommages et intérêts.

Respect du règlement

A partir du moment où le loueur a remis le véhicule en main propre au locataire, celui en devient le seul garde juridique et de ce fait demeure seul responsable en vertu de l'article 21 de l'ordonnance 58 - 1216 du 15 décembre 1958 des amendes, contraventions, procès-verbaux et poursuites douanières établies contre lui.

25 ans d'âge minimum et un an de permis A sont nécessaires à la conduite des motos (sauf scooter et moto Permis A2 nécessaires d'avoir plus de 20 ans, et scooter 50cc 18 ans et plus)

Disponibilité du modèle réservé — substitution du véhicule

Le locataire reconnaît que la réservation porte prioritairement sur une catégorie de véhicule et non sur la garantie absolue d'un modèle précis, sauf mention expresse contraire acceptée par écrit par le loueur.

En cas d'indisponibilité du véhicule initialement prévu, notamment en raison d'une avarie mécanique, d'un accident, d'un vol, d'une immobilisation technique, d'un retard de restitution par un précédent locataire, d'une opération d'entretien, d'un rappel constructeur ou de tout autre événement empêchant sa mise à disposition dans des conditions normales de sécurité et de fonctionnement, Road2Luxe se réserve le droit de proposer au locataire un véhicule de remplacement. Le véhicule de remplacement sera, dans la mesure du possible, de même catégorie tarifaire que le véhicule initialement réservé ou d'une catégorie supérieure, sans supplément de prix pour le locataire. Les caractéristiques propres au modèle initialement réservé, notamment la marque, le modèle, la cylindrée, les équipements, la capacité de bagagerie, l'ergonomie ou les accessoires, peuvent différer selon le véhicule de remplacement proposé.

La proposition d'un véhicule de remplacement de même catégorie ou de catégorie supérieure ne pourra être considérée comme une inexécution du contrat, dès lors que le véhicule proposé permet un usage comparable à celui prévu lors de la location.

En cas d'indisponibilité d'un véhicule de même catégorie ou de catégorie supérieure, Road2Luxe pourra proposer au locataire, au choix selon les disponibilités :

- un véhicule d'une catégorie inférieure avec ajustement tarifaire ;
- un report de la location à une date ultérieure ;
- l'annulation de la location avec remboursement des sommes versées au titre de la location non effectuée.

En cas de refus par le locataire d'un véhicule de remplacement de même catégorie ou de catégorie supérieure, Road2Luxe pourra procéder à l'annulation de la location et au remboursement des sommes effectivement versées, sans que le locataire puisse prétendre à une indemnité complémentaire.

Road2Luxe ne pourra en aucun cas être tenu de mettre à disposition un véhicule présentant une défaillance ou un doute sérieux sur son état de sécurité, même si ce véhicule correspond au modèle initialement réservé.

État du véhicule

En prenant le véhicule, le locataire reconnaît qu'il est en bon état de marche. Le locataire ne pourra réclamer aucune indemnité pour interruption de service incident ou accident attribué au mauvais fonctionnement du véhicule ni sous ce prétexte se soustraire aux engagements qui lui incombent. Le locataire reconnaît que le véhicule comporte les accessoires normaux et équipements optionnels qu'il devra restituer en bon état faute de quoi il devra en payer la valeur à neuf. **Toutes modifications ou transformations sur les véhicules sont totalement interdites.**

Assurance - caution

Dès l'instant où le véhicule est remis au locataire, celui-ci devient vis à vis des tiers, le seul gardien responsable dans les termes de l'article 1384 du Code Civil. Toutefois, sous réserve formelle que le véhicule sera conduit par le locataire ou le conducteur agréé, le locataire sera garanti. En cas d'accident responsable (avec ou sans tiers), le recours exercé par le loueur contre le locataire ne pourra excéder le montant de la caution (3800 euros CAT GT+ ; 3200 CAT GT ; 2500 euros CAT T/OS, 1000 euros pour scooter 125 et 450 euros pour scooter 50cc) versée par le locataire. Road2Luxe ne peut être tenu pour responsable en cas de vol/perte/casse de votre matériel personnel (casque, gants, téléphones...) et ne sont donc pas couverts par nos garanties.

Les assurances ne sont en vigueur que pour la durée de la location stipulée. Si le locataire conserve le véhicule au-delà sans avoir régularisé sa situation dans les conditions prévues au paragraphe *Location - prolongation*, il perd le bénéfice de toutes les garanties prévues au contrat.

La caution versée par le locataire ne sera annulée que 30 jours après le retour du véhicule (délai maximum pour recevoir les éventuels avis de contravention au code de la route français ou étrangers). **Chaque avis de contravention reçu liés à une infraction au code de la route fera l'objet d'une facturation supplémentaire de 45 euros pour frais de dossier en sus du montant de l'amende.**

Restitution du véhicule

Le véhicule loué qui ne cesse pas d'être la propriété du loueur doit être reconduit par les soins du locataire ou à ses frais, au domicile du loueur pendant les jours ouvrables. Il est expressément convenu que le loueur, à l'expiration de la durée de la location prévue, et à défaut de reconduction expresse de la location, pourra sans aucune formalité et sans instance judiciaire, reprendre immédiatement possession du dit véhicule, en quelques mains qu'il se trouve et sous toutes réserves de demande de dommages et intérêts supplémentaires pour le préjudice causé. Le locataire s'interdit formellement d'abandonner le véhicule sans en avoir obtenu l'accord écrit du loueur. En cas d'impossibilité de rapatrier le véhicule celui-ci sera aux frais et par les soins du locataire, la location restant due jusqu'au retour du véhicule. En cas de non-retour ou délais de 48 heures, des poursuites seront engagées. Le véhicule est fourni avec au minimum ¼ du plein, il doit être restitué par le locataire avec la même quantité ou plus sous peine d'être facturé 3€ du litre manquant.

Conditions d'annulation

Retenue totale de l'acompte (30% du montant total de la location).

Conditions de modification des dates

Plus de 60 jours avant la date de prise en charge du véhicule : 100 euros de frais de dossier si les nouvelles dates sont dans la même année

Moins de 60 jours avant : 250 euros de frais de dossier si les nouvelles dates sont dans la même année

CAUTION – FRANCHISES

La caution initiale (3800 euros CAT GT+ ; 3200 CAT GT ; 2500 euros CAT T/OS, 1000 euros pour les scooters 125cc, 450 euros pour les scooters 50cc) correspond à la franchise en cas de vol, dommages ou d'accident responsable (avec ou sans tiers identifié).

Le jour de la prise en charge du véhicule, une assurance « rachat de franchise » est proposé au locataire du véhicule dans les conditions suivantes :

FORMULE franchise :

VIP 50 % (€/jour)

	HT	TVA	TTC	
1-5 JOURS	33,33 €	6,67 €	40,00 €	<input type="checkbox"/>
6 a 15 JOURS	23,33 €	4,66 €	28,00 €	<input type="checkbox"/>
16 A 31 JOURS	14,16 €	2,83 €	17,00 €	<input type="checkbox"/>

VIP 50 % = franchise à 50 % du montant de la franchise initiale.

La franchise diminuée n'est uniquement applicable que dans le cas d'un accident à tort ou sans tiers identifié. La franchise pour vol reste, la franchise initiale.

Lors d'un accident ou dommage sur le véhicule loué, la franchise n'est restituée au locataire qu'après que l'assurance (Mutuelle des Motards) est reconnu la non-responsabilité à 100% du conducteur désigné.

GARANTIE PNEU CREVE

Le(s) frais de réparation ou de changement de pneu(s) crevé(s) durant le temps de location du véhicule sont à la charge du locataire. Le jour de la prise en charge du véhicule, la garantie « PNEU CREVE » est proposé au locataire du véhicule dans les conditions suivantes :

Prise en charge par le loueur des frais de réparation ou de changement d'un pneu crevé le temps de la location.

TARIF (€/jour)

	HT	TVA	TTC	
1-5 JOURS	5,00 €	1,00 €	6,00 €	<input type="checkbox"/>
6 a 15 JOURS	4,50 €	0.90 €	5,40 €	<input type="checkbox"/>
16 A 31 JOURS	4,00 €	0,80 €	4,80 €	<input type="checkbox"/>

Date :

Nom et Prénom du locataire :

Signature départ :

